



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

—
2018 - 2021

Commune
d'AHUILLE



Mise en œuvre de
la convention jointe
au PEDT -

Le 3 Septembre
2018



INTRODUCTION

Ce projet éducatif de territoire (PEDT) est un projet conçu à l'initiative de la commune d'Ahuillé, du service Enfance Jeunesse, des enseignants et des services publics. Il constitue un projet qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner sur la commune leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Le PEDT permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de grande qualité avant, pendant et après l'école, multipliant ainsi les possibilités pour les enfants de s'épanouir et d'acquérir différents savoir, savoir-faire et savoir être.

Sur la base d'une concertation et d'une consultation des parents, à partir de septembre 2018, de nouveaux rythmes scolaires ont été repensés et mis en place sur notre commune. Ceci libérera la journée du mercredi pour les enfants, leur offrant un temps de relâche nécessaire à leur rythme et leur capacité à apprendre.

Les temps périscolaires et extrascolaires doivent être générateurs de transmission de valeurs propres à la commune, à la citoyenneté, et au développement personnel de chacun au sein de notre collectivité.

L'écriture du PEDT permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de travailler de manière concertée et réfléchie à destination de l'intérêt des enfants dans la continuité du travail partenarial quant à la réforme des rythmes scolaires. Ce projet permet également une mise en lumière du travail commun entre l'Animation et l'Education Nationale, du fait de l'importance grandissante des temps d'accueils périscolaires. Ce lien vise à renforcer la complémentarité entre les compétences et les enjeux de chacun. La mise en place du PEDT permet d'ancrer cette démarche, qui se veut qualitative, au niveau du territoire et développe les axes éducatifs de ce dernier pour l'intérêt des enfants accueillis.

Ce PEDT est bien entendu évolutif et doit permettre aux acteurs qui accompagnent l'enfant au quotidien, de bénéficier d'un cadre de confiance et commun pour l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il prévoit prioritairement, mais non-exclusivement, des activités proposées pendant les temps périscolaires aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires de la commune d'Ahuillé.

Le PEDT constitue :

- Un cadre de référence pour l'ensemble des partenaires
- Un engagement contractuel pour 3 ans
- Une démarche évolutive qui fera l'objet d'une évaluation
- Un outil de communication

Le PEDT concerne prioritairement les enfants de 3 à 11 ans et s'applique aux temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il a pour finalité d'améliorer et de consolider l'alliance éducative au service de la réussite de l'enfant.

SOMMAIRE

LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE : Un projet pour la commune

Page 5

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Page 7

LE PUBLIC VISE, LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Page 8

LA CONCERTATION - PARTENAIRES & PILOTES

Page 9

UNE REPONSE GLOBALE AUX ENJEUX DE CO-EDUCATION

Page 11

LES ORIENTATIONS DU PROJET

Page 12

LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT SUR LE TERRITOIRE

Page 15

LA GOUVERNANCE ET L'EVALUATION DU PEDT

Page 17

LE FONCTIONNEMENT & LES MOYENS

Page 19

L'ORGANISATION MISE EN PLACE

Page 22

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Page 25



LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE :

Un projet pour la commune

PRESENTATION DU TERRITOIRE

IMPLANTATION DE LA COMMUNE

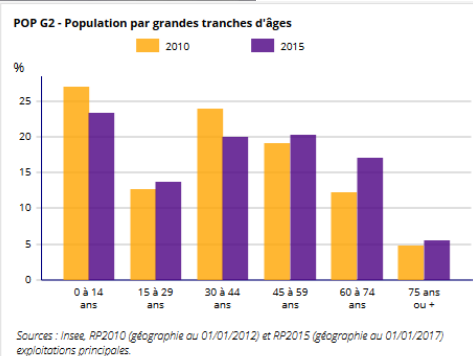


La commune d'Ahuillé dépend du canton de L'Huisserie et fait partie de Laval Agglomération.

POPULATION

Ahuillé est une commune de Mayenne de 1806 habitants, pour un territoire de 2 897 hectares.

Ahuillé comptabilise d'après le dernier recensement de l'INSEE (2015), une population de 423 habitants de 0 à 14 ans, ce qui constitue une baisse en comparaison des chiffres de 2010.



Nous constatons également une mixité de la population, avec un effectif de femmes légèrement supérieur pour les jeunes populations.

Le plus de la commune :

La commune d'Ahuillé se situe à 10km de Laval et offre un cadre de vie de qualité. Bordée de forêts et de champs, elle est sillonnée par de nombreux chemins de randonnées, avec au nord la forêt de Concise et la possibilité de rejoindre la voie verte Laval—Renazé.

ATOUTS DU TERRITOIRE

La commune d'Ahuillé possède au centre bourg, une salle de omnisports, une salle de spectacle, une bibliothèque et un complexe sportif (terrains de football), et un city stade.

En outre, l'espace jeunesse accueille les activités périscolaire, la restauration et le relais assistant maternelle en son sein.

Une quarantaine de commerçants, artisans et professionnels de santé, un large tissu associatif habitent également la commune.

CONTRAINTES DU TERRITOIRE

Commune péri-urbaine, Ahuillé doit maintenir une offre de logement de manière linéaire.

Or l'absence de nouveaux lotissements durant plusieurs années a entraîné une baisse de la population (tranche d'âge des 0-10 ans), ce qui s'est traduit par une baisse des effectifs des écoles et la fermeture de trois classes.



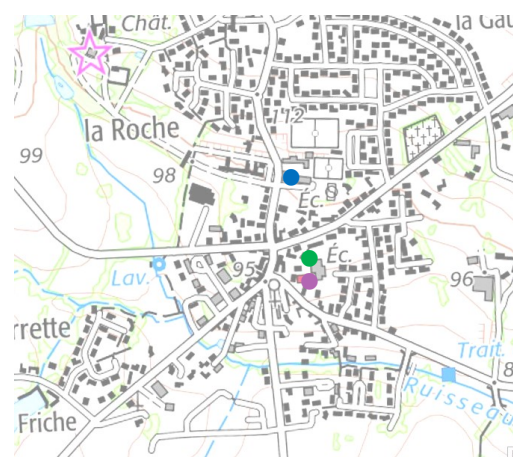
LE PUBLIC VISE, LES ACCUEILS PERISCOLAIRES DU TERRITOIRE

Les écoles de la commune d'Ahuillé

Suzanne SENS	Enfants scolarisés en maternelle	Enfants scolarisés en élémentaire
2016 - 2017	47	81
2017 - 2018	42	83
2018 - 2019	46	71

Sainte Marie	Enfants scolarisés en maternelle	Enfants scolarisés en élémentaire
2016 - 2017	36	58
2017 - 2018	39	51
2018 - 2019	36	52

Effectif par niveau				
Ecoles maternelles	Nombre de classe	TPS PS	MS	GS
2017 - 2018 Suzanne SENS	2	21	15	6
2018 - 2019 Suzanne SENS	2	21	18	16
2017 - 2018 Sainte Marie	1	20	6	13
2018 - 2019 Sainte Marie	1	21	9	6



Effectif par niveau						
Ecoles élémentaires	Nombre de classe	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2017 - 2018 Suzanne SENS	3	18	15	13	19	18
2018 - 2019 Suzanne SENS	3	7	21	14	12	17
2017 - 2018 Sainte Marie	3	11	7	3	17	13
2018 - 2019 Sainte Marie	3	14	11	8	3	16

- école Suzanne Sens
- école Sainte Marie
- espace jeunesse

Les accueils périscolaires de la commune d'Ahuillé

Actuellement, il existe un accueil collectif de mineurs sur la commune d'Ahuillé. La ville perçoit les prestations CAF.

- L'accueil de Loisirs sans hébergement (2 à 11 ans) :

L'accueil de loisirs se situe au sein des locaux de l'espace jeunesse. Les lieux sont adaptés pour les différents âges. Ce site fonctionne du lundi au vendredi pour les accueils du matin, midi, soir ainsi que pour l'ALSH du mercredi et des vacances.

LA CONCERTATION – PARTENAIRES & PILOTES

LES PARTENAIRES DU PROJET

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La commune d'Ahuillé est en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Mayenne et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes (DDCSPP) en ce qui concerne les aides, les contrats d'objectifs, les déclarations, les droits et obligations concernant l'accueil collectif de mineurs.

Dans ce cadre, la commune se tient aux recommandations de la CAF et a mis en place une tarification modulée, en fonction du quotient familial.

La commune d'Ahuillé est co-signataire du Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales de Mayenne avec les communes de Montigné-le-Brillant et Nuillé sur Vicoin. Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement dont la finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus. Le CEJ signé en 2015 pour quatre années, porte sur l'accueil périscolaire des trois communes mais également sur le Relais Assistants Maternels. Celui-ci permet d'inscrire l'enfant (et la famille) dans un parcours éducatif et de loisir sur la commune.

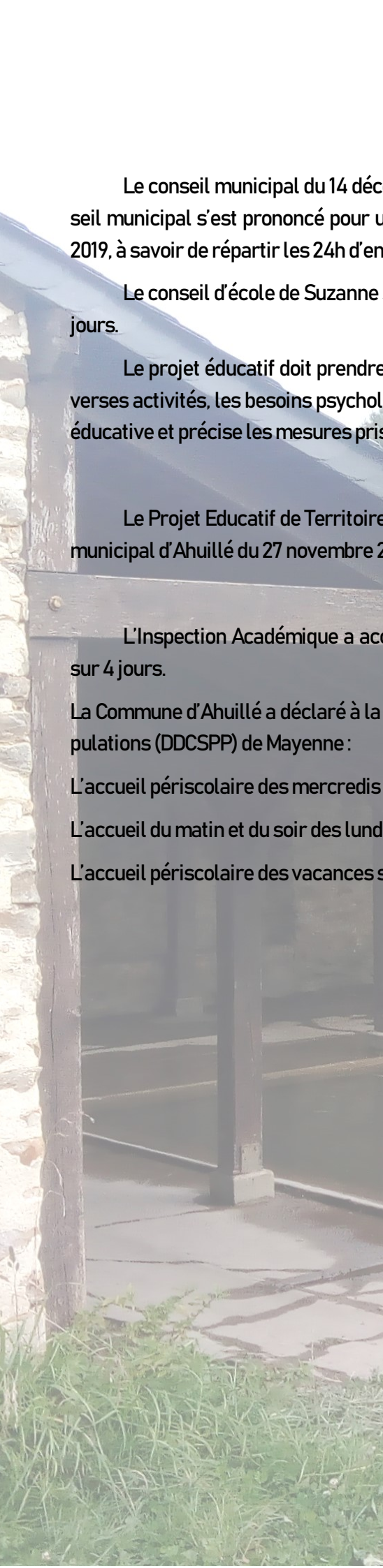
PARTENAIRES ASSOCIATIFS

Dans le cadre du « Plan mercredi », la commune va mettre en valeur le savoir faire de son tissu associatif, professionnel local et intercommunal, dans le but de proposer des activités de grande qualité et d'amener les citoyens de demain à découvrir leur environnement en y implantant leurs propres repères.

L'intervention de partenaires extérieurs fera l'objet d'une convention fixant le rôle de chacun, la pertinence de l'intervention en lien avec le projet éducatif et le projet pédagogique de l'accueil collectif de mineurs concerné.

LE COMITE DE PILOTAGE DU PROJET

COMPOSITION	Le Maire		
	Elus de la commission Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire		
	Agents de la commune : Coordinateur Enfance-Jeunesse, un animateur, une ATSEM et une ASEM		
	Directrices et enseignants des écoles		
	Parents élus au conseil d'école		
	Président des Associations des Parents d'élèves		
SUIVI & COORDINATION	Référente locale	Qualité	Contact
	Mme Nadège CHESNEAU	Adjointe déléguée à l'enfance, à la jeunesse et à la vie scolaire	02 43 68 90 65
COORDINATION LOCALE	Responsable pédagogique	Fonction	Contact
	M. Mathias LOUARN	Coordonnateur Enfance Jeunesse	02 43 68 59 69



Le conseil municipal du 14 décembre 2017 a suivi l'avis du comité de pilotage du 23 novembre 2017. Le conseil municipal s'est prononcé pour une dérogation à l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019, à savoir de répartir les 24h d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées sur quatre jours.

Le conseil d'école de Suzanne Sens (le 9 janvier 2018) s'est également prononcé sur une organisation sur 4 jours.

Le projet éducatif doit prendre en compte, dans l'organisation de la vie collective et de la pratique des diverses activités, les besoins psychologiques et physiologiques du public accueilli. Il définit les objectifs de l'action éducative et précise les mesures prises par l'organisateur pour être informé de sa mise en œuvre.

Le Projet Educatif de Territoire sera présenté à l'inspection académique à la suite de la décision du conseil municipal d'Ahuillé du 27 novembre 2018.

L'Inspection Académique a accepté la demande de dérogation pour l'organisation de l'accueil des enfants sur 4 jours.

La Commune d'Ahuillé a déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de Mayenne :

L'accueil périscolaire des mercredis sous le numéro 0530011AP000218.

L'accueil du matin et du soir des lundis, mardis, jeudis et vendredis sous le numéro 0530011AP000118.

L'accueil périscolaire des vacances sous le numéro 0530011CL000118.

UNE REPONSE GLOBALE AUX ENJEUX DE CO-EDUCATION

L'objectif du Projet Educatif de Territoire est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Au cœur de cette réflexion : les choix d'activités et d'interventions, en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant. Il importe en effet d'assurer cohérence et continuité dans les trois temps qui composent la journée de l'enfant :

- La sphère familiale
- La sphère scolaire
- La sphère liée à la socialisation de l'enfant

POINTS FORTS DU PROJET

- Les points forts de ce projet résident dans la qualité de la démarche du projet (diagnostic/suivi/évaluation). Les diagnostics des espaces, des ressources humaines et des compétences disponibles ont été réfléchis en concertation au sein d'un comité de pilotage.
- La co-construction, quant-à-elle, a permis à la commune de s'appuyer sur les associations et clubs sportifs locaux, ainsi que sur les ressources du service périscolaire.
- Enfin, Le PEdT s'inscrit dans un projet intégrant l'enfant dans sa globalité : du plus jeune âge par le RAM, durant son enfance par les activités scolaires et périscolaires, et pendant son adolescence dans le cadre du collège puis du lycée, ainsi que par les activités proposées par l'espace jeunes pour les 10-17 ans, sans oublier la sphère familiale.

PISTES D'OPTIMISATION DU PROJET

- L'évaluation et le suivi par le comité de pilotage seront pensés comme support de l'évolution et de l'adaptabilité du projet.

LES ORIENTATIONS DU PROJET

LES INTENTIONS EDUCATIVES

- 1) Le bien-être de l'enfant et son épanouissement personnel
- 2) Le vivre ensemble, respecter les besoins et la vie de chacun
- 3) La citoyenneté et l'environnement

D'un point de vue pédagogique et éducatif, il apparaît pertinent de favoriser une prise en charge individualisée dans une dimension collective permettant de développer plus finement les objectifs suivants :

- 1) Favoriser l'autonomie et la responsabilisation, optimiser les repères spatiotemporels
- 2) Permettre l'accès à la culture, à la technologie, aux sports et aux arts
- 3) Développer l'imaginaire, la créativité, susciter la curiosité et l'envie
- 4) Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, l'acceptation de la différence, le jouer ensemble
- 5) Développer l'esprit critique, le positionnement personnel
- 6) Positionner les actions dans le développement durable et la sensibilisation à la préservation de notre faune et de notre flore

LES OBJECTIFS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les accueils périscolaires et extrascolaires sont nécessaires pour répondre aux besoins des parents. Mais ce ne sont pas de simples garderies. Ils permettent à l'enfant de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Les temps d'animation participent à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. Ils représentent un troisième pôle de socialisation dans la vie de l'enfant en lien avec l'école et la famille.

En effet, une importance toute particulière est portée sur les activités proposées. Ainsi, les activités doivent répondre à des objectifs définis par l'équipe d'animation, mais aussi à des besoins, des envies des enfants. Qui dit activités ne dit certainement pas activisme ! Le soin apporté aux activités doit découler d'un intérêt à les mettre en place et ne doit pas être une succession de propositions décousues sans réelle réflexion.

L'activité :

- est fondée sur un besoin,
- répond à un intérêt,
- est déclenchée par un désir,
- se déroule par opérations fonctionnelles,
- constitue une expérience personnelle,
- donne lieu à une réflexion,
- permet d'atteindre un ou plusieurs objectifs : expressions, découvertes, acquisitions, communication.

Durant les temps d'activités, l'enfant a le choix ou non de participer. En aucun cas l'enfant ne doit être forcé à prendre part aux activités. Comme le rappelle la sémantique du mot « animer », l'animateur doit « donner vie » à ses animations et donc, par conséquent, donner envie à l'enfant d'expérimenter et de faire.



LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT SUR LE TERRITOIRE

LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION DU PEDT

LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT LOCAL AU SERVICE DE LA CO-EDUCATION

Le Projet Educatif Territorial de la ville d'Ahuillé repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la Co-éducation.

Une structure de pilotage et de suivi issue de ce partenariat sera mise en place et aura pour mission d'étudier et de réfléchir la mise en œuvre de ce PEDT.

SA COMPOSITION

Le Comité de Pilotage sera présidé par Madame le maire et/ou l'Adjointe à l'enfance, à la jeunesse et à la vie scolaire.

Il est composé comme suit :

- Elus de la commission enfance, jeunesse et vie scolaire,
- Coordonnateur enfance jeunesse, animateur, ATSEM et ASEM
- Directrices des écoles,
- Représentants des parents d'élèves,

Les représentants CAF, DDCS, Education Nationale pourront y être conviés afin d'apporter le regard institutionnel

SES MISSIONS

Son rôle est d'atteindre les objectifs de complémentarité et de cohérence des différents temps éducatifs.

Structure d'échange entre les différents acteurs sur la mise en œuvre, elle permet d'identifier les difficultés éventuelles et de proposer des pistes d'amélioration ainsi que des hypothèses d'action pour atteindre les objectifs fixés.

SON ORGANISATION

Le comité de suivi se réunira une fois par an durant la période couverte par le PEDT.

Un groupe de travail « interne » a été constitué au sein du service enfance jeunesse, réunissant les professionnels de l'animation.

L'EVALUATION DU PEDT

PERIODICITE

L'évaluation du PEDT est un outil indispensable pour les acteurs locaux.

Elle permet :

- d'échanger et de communiquer avec l'ensemble des partenaires sur la mise en œuvre du PEDT.
- d'évaluer les objectifs fixés.
- de déterminer les points forts et les points faibles et de procéder aux ajustements qui s'imposent.
- de rechercher des pistes d'optimisation.

La Commission enfance, jeunesse et vie scolaire se réunit de manière régulière tout au long de l'année, et répondra aux questionnements liés aux activités des structures.

De plus, à chaque fin d'année, une réunion est prévue entre les professionnels. Elle fait l'objet d'un rapport remis aux élus et vu dans la commission enfance, jeunesse et vie scolaire.

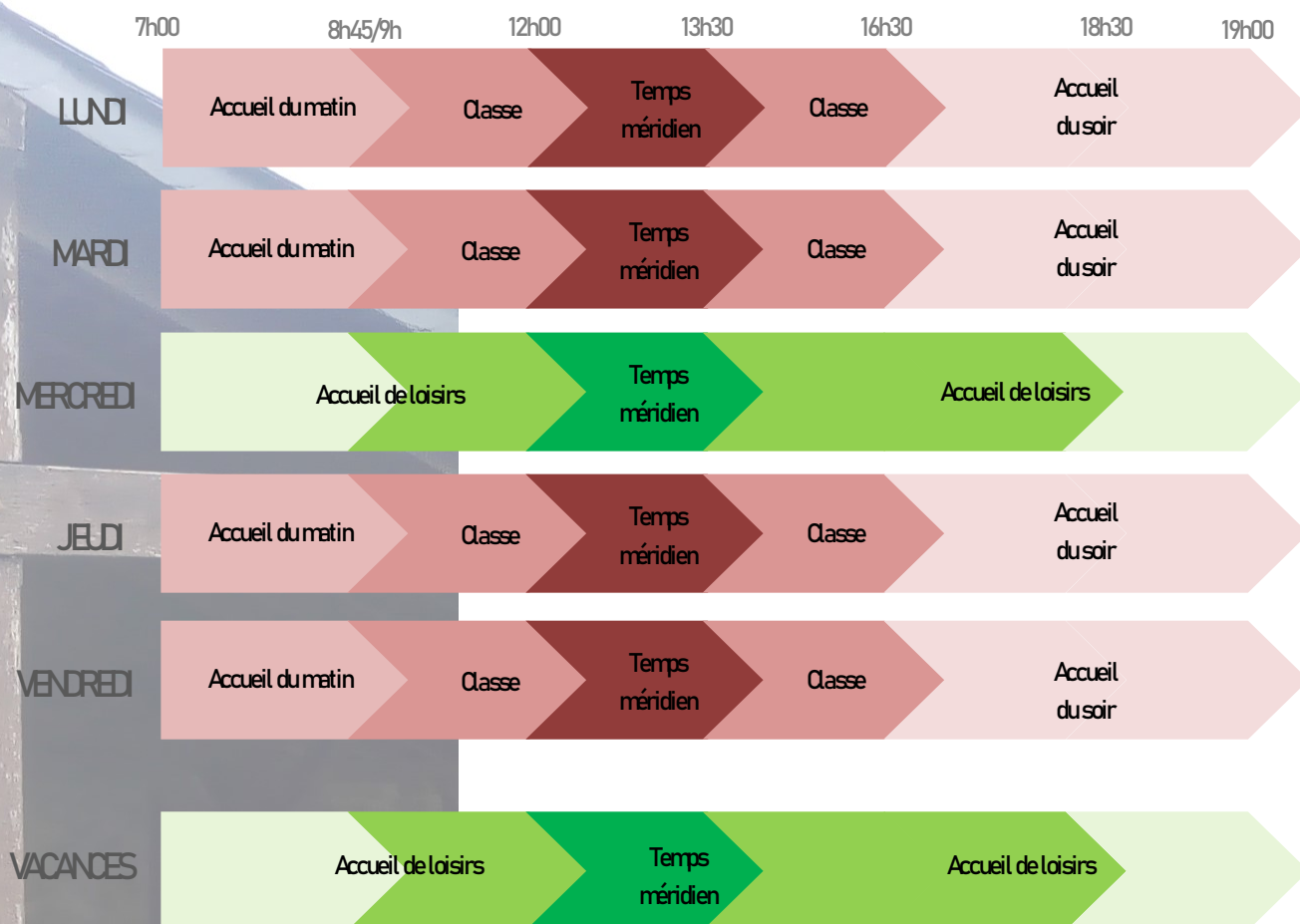
Chaque fin d'année civile, le Service Enfance Jeunesse effectue un bilan annuel de l'ensemble de ses actions : formations, accueils périscolaires...

Concernant l'accueil périscolaire, une réunion hebdomadaire est prévue entre professionnels. Celle-ci portera sur les activités, le bien-être des enfants, les améliorations ou modifications à apporter dans un souci d'hygiène et de sécurité du public accueilli.

Enfin, des réunions se tiennent tout au long de l'année entre les communes d'Ahuillé et de Montigné-Le-Brillant (élus et/ou professionnels). Celle-ci portera sur le mode de fonctionnement, les activités, le bien-être des enfants, les améliorations ou modifications à apporter dans un souci d'hygiène et de sécurité du public accueilli.

L'ORGANISATION MISE EN PLACE

MISE EN PLACE DES DIFFERENTS TEMPS



LE PERISCOLAIRE DU MATIN (Accueil de 7h00 à 9h00)

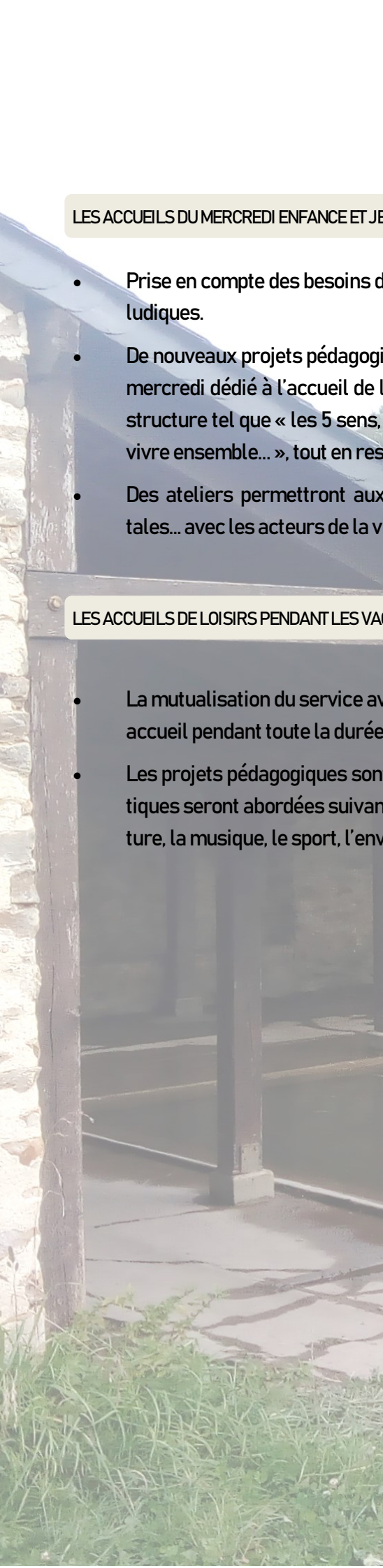
- Permet de commencer la journée en douceur dans une atmosphère conviviale,
- Assurer la transition entre la maison, la famille et le temps de classe.

LA PAUSE MERIDIENNE

- Découverte du goût, sensibilisation à l'équilibre alimentaire,
- Lutte contre le gaspillage,
- Ce moment est également un temps de détente dédié aux besoins de chaque enfant. Des activités de détente ou de dépense y sont proposées.

LE PERISCOLAIRE DU SOIR (Accueil de 16h30 à 19h00)

- Priorité à la détente, pas de sur-sollicitation avec des propositions de jeux intérieurs et extérieurs et des micros ateliers



LES ACCUEILS DU MERCREDI ENFANCE ET JEUNESSE

- Prise en compte des besoins de l'enfant et du respect de leur rythme, temps de détente et retours au calme ludiques.
- De nouveaux projets pédagogiques seront initiés avec les animateurs pour prendre en compte le retour au mercredi dédié à l'accueil de loisirs. Ainsi seront proposés des projets autour de thèmes en fonction de la structure tel que « les 5 sens, l'impact de l'homme sur la nature, les gestes du quotidien, la citoyenneté, le vivre ensemble... », tout en respectant le bien-être de l'enfant.
- Des ateliers permettront aux enfants de découvrir des activités culturelles, sportives, environnementales... avec les acteurs de la ville, de l'agglomération et partenaires du projet.

LES ACCUEILS DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES

- La mutualisation du service avec la commune de Montigné-Le-Brillant permet de proposer aux familles un accueil pendant toute la durée des vacances.
- Les projets pédagogiques sont élaborés conjointement entre les équipes d'animations. Une à deux thématiques seront abordées suivant les périodes ou l'actualité, tout en multipliant les points d'accroche : la culture, la musique, le sport, l'environnement,....

LE FONCTIONNEMENT & LES MOYENS

INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES

ACCUEILS DU MATIN & DU SOIR, PAUSE MERIDIENNE

Pour accéder à ces dispositifs, il est obligatoire de procéder au préalable à l'inscription annualisée au moyen du dossier d'inscription aux activités périscolaires. Le dossier est distribué aux enfants en fin d'année (pour une inscription en septembre), par le biais de l'école, ou il peut être retiré à l'Espace Jeunesse, ou sur le site internet de la mairie.

L'inscription en cours d'année est également possible, pour les nouveaux habitants ou pour les foyers dont la situation familiale ou professionnelle a changé.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

En plus du dossier d'inscription annuel, une inscription par période (de vacances à vacances) est mise en place. Cette inscription est disponible à l'Espace Jeunesse, sur le site internet de la mairie, et est également distribuée par le biais de l'école.

ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES

En plus du dossier d'inscription annuel, une inscription par vacances est mise en place. Cette inscription est disponible à l'Espace Jeunesse, sur le site internet de la mairie, et est également distribuée par le biais de l'école.

RESTAURATION

Les dossiers d'inscription prévoient la présence (ou non) des enfants à la restauration. En cas de changement, le service de restauration doit être contacté directement.

TARIFICATION DES PERISCOLAIRES/ EXTRASCOLAIRE

La tarification des dispositifs périscolaires est déterminée selon le quotient familial. Cette politique tarifaire garantit une égalité d'accès des usagers au Service Public de l'Education.

LES MOYENS HUMAINS

La commune d'Ahuillé, dans le cadre du PEDT, souhaite s'appuyer sur les ressources éducatives territoriales suivantes :

LE PERSONNEL MUNICIPAL

Les animateurs du service enfance jeunesse mettent en œuvre des démarches pédagogiques et des animations (activités ludiques, artistiques, manuelles, éducatives et collectives) adaptées aux espaces disponibles et aux rythmes des enfants. De plus, ils participent pleinement à la mise en place des projets pédagogiques et sont un maillon essentiel de la Co-éducation.

LES ACTEURS ASSOCIATIFS LOCAUX & PARTENAIRES EXTERIEURS

Dans le cadre des mercredis éducatifs, la municipalité souhaite s'appuyer sur le réseau associatif local, afin de proposer des intervenants de qualité, qualifiés et répondant au Projet Educatif de Territoire.

Afin de permettre une mise en place harmonieuse du PEDT, la ville va mobiliser des moyens supplémentaires spécifiques pour ces nouveaux temps péri-éducatifs qui inclus :

- l'achat de matériels spécifiques propres aux ateliers sportifs, manuels et culturels,
- la création de malles pédagogiques à destination des enfants pour leur permettre de jouer en autonomie pendant les pauses méridiennes.
- Création d'espaces spécifiques au sein de l'espace jeunesse (lecture, vidéo, arts plastiques, ...)

LES MOYENS MATERIELS MOBILISES

- Mise à disposition de locaux municipaux tel que l'Espace Jeunesse, la salle des lavandières, le city stade, la bibliothèque, la salle des sports, la maison des associations ...
- Location de bus / minibus pour le transport des enfants aux activités hors de la commune.

LES MOYENS FINANCIERS MOBILISES

La commune d'Ahuillé développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités périscolaires et d'accueil de loisirs parmi lesquelles :

- L'affectation de personnels au service des accueils périscolaires : personnel administratif, animateurs, agents d'entretien, ATSEM.
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité .
- L'achat de fournitures : papeterie, jeux, matériels fongibles, mobiliers.



SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Mme LE MAIRE

M. LE PREFET

M. LE DASEN

Mme LA DIRECTRICE DE LA CAF

